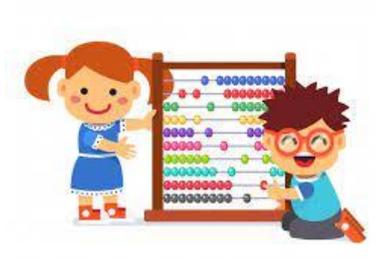


RÈGLEMENT INTÉRIEUR



CANTINE

PÉRISCOLAIRE



SAINT NICOLAS LA CHAPELLE

Année scolaire 2024/2025

RÈGLEMENT

1 facture mensuelle

Chèque ou prélèvement bancaire (fournir un RIB)

INSCRIPTION

Fiche inscription + fiche santé à remplir

Règlement intérieur / accord à signer

à déposer avant vendredi 09 août 2024 à la mairie

Inscription au trimestre

pour 1^{er} trimestre avant 09 août 2024

pour 2^{ème} trimestre avant 29 novembre 2024

pour 3^{ème} trimestre avant 31 mars 2025

Inscription occasionnelle



CANTINE

Mail en mairie

au plus tard

mardi avant 10h pour
semaine suivante



PÉRISCOLAIRE

Mail en mairie

au plus tard

**la veille pour le
lendemain**

ou

le matin pour le soir



CANTINE



PÉRISCOLAIRE

HORAIRES

lundi / mardi / jeudi / vendredi

2 services
11h40 et 12h40

Matin : 7h20 à 8h20
Soir : 16h30 à 18h30

TARIFS

par enfant et par jour

Repas cantine
6.00 €
Repas dans le cadre d'un
PAI
1.50 €

Matin 7h20/8h20 : **2 €**
Soir 16h30/17h30 : **2 €**
Soir 16h30/18h30 : **4 €**
Matin + soir (3h) : **5 €**

GESTION

Repas fourni par la **cuisine centrale d'Ugine**
Menus équilibrés
1 menu végétarien / semaine
Panier repas interdit sauf P.A.I.

Attention : Goûter non fourni
Important pour chaque enfant
d'avoir un goûter dans son
cartable

ABSENCE / ANNULATION

Toujours prévenir la mairie par mail ou écrit dans boîte aux lettres

Les absences non prévenues seront facturées

Absence pour maladie : 1^{er} jour dû, jours suivants non facturés (sur mail)

Cantine / périscolaire offerts le jour du repas de Noël

CONTACT

mairie@mairie-saintnicolaslachapelle.fr



CANTINE



PÉRISCOLAIRE

Tél mairie : 04 79 31 72 97

Tél : 04 79 31 78 88

pendant horaires périscolaires

POUR INFORMATION

Le personnel de la cantine et du périscolaire
est sous la responsabilité de la municipalité.